

Compte rendu réunion du conseil municipal

Synthétique

Conseillers Municipaux : 11

En exercice : 11

Présents : 10

L'an deux mil vingt et un

et le 08 juin

à 17 heures 30, **le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VORDY.**

Date de la Convocation

03 juin 2021

Présents : Didier Vordy, René Mirailles, Catherine Coindre, Christophe Cabrol, Vincent Calvel, Virginie Gajewski, Julien Gardienet, Marie Roche, Barbara Schulz, Gorges Roche.

Absents :

Fabienne Suwala procuration à Virginie Gajewski

Secrétaire (s) : Catherine Coindre

Ordre du jour :

-RIFSEP

-Débroussaillage

-Musée

-Parking

-Commission

-SIAEP

-Préau

RIFSEP :

Accord à l'unanimité pour la mise en place des RIFSEP

Débroussaillage :

Le devis présenté par la société « SAS Epareuse du Minervoise » pour le débroussaillage des chemins d'un montant de 4620€ est accepté à l'unanimité.

Musée :

Le Maire,

Mme Marie Vallée Roche présente le projet PSC (projet scientifiques et culturel), le bâtiment est en mauvais état.

Une étude doit être faite pour savoir sa destination. Pour cela, il faut faire partir d'une collection.

Pour le fonctionnement du musée, deux personnes doivent être embauchés.

-Une personne à temps plein 9 mois renouvelables.

-Une personne à 20 heures pendant 9 mois renouvelable.

Toutes les deux par l'intermédiaire d'un contrat aidé à 80%.

Les tâches qui leur seront affectées sont :

La visite du village et de l'église.

Visite du musée et l'église.

Celle-ci sera programmée avec minimum de 2 personnes.

Tarif musée

-Mme Marie Vallée Roche informe le conseil municipal des tarifs des entrées du musée.

1°) Gratuit pour les personnes de – de 12 ans ; les habitants de Minerve ; les personnes a mobilité réduites ; les conservateurs ; les journalistes ; les guides.

2°) 2€ pour les détenteurs du RSA et les étudiants et les visites de groupe à partir de 10 personnes.

3°) 4€ pour la visite du musée et de l'église.

4°) 5€ pour les visites guidées du musée et de l'église.

5°) 3€ pour la visite de l'église commenté.

6°) 6€ pour la visite du village.

7°) 10€ pour la visite du village, église et musée.

La visite de l'église sera payante, s'il y a un commentaire, pour cela faire une convention avec la paroisse.

Plusieurs projets :

- Une exposition temporaire sera implantée à l'étage pour 220€ par mois.

Un téléphone portable (smart phone) sera dédié au musée. Voir le coût pour les professionnels.

Accepté à l'unanimité.

Parking

Les tarifs de l'aire accueil du bouys proposés sont :

1°) Dans la plage horaire de 8h à 18h.

▪ 30 premières minutes gratuites.

▪ 30 minutes à 1 heure : 1€50.

▪ 1heure à 1heure30 : 3€

▪ 1heure 30 à 2heures : 4€.

2°) Dans la plage horaire de 18h à 2 heures du matin : gratuit.

3°) Dans la plage horaire de 2 heures à 8 heures : 6€.

4°) Ticket perdu : 10€.

Accepté à l'unanimité.

Une formation aura lieu Jeudi avec Eric Desfieux et Céline Dupertuy.

Les contacts pour l'interphone seront : Virginie Gajewski, René Mirailles, Christophe Cabrol et Didier Vordy.

Un fond de caisse de 80€ sera constitué.

Accepté à l'unanimité.

SIAEP

Mr le Maire présente les deux conventions à nouveaux. La première pour la gestion des bassins d'eau, celle-ci n'est pas acceptée du fait des responsabilités qui reste à la commune, et attendre la mise en place d'une commission au sein du SIAEP.

La deuxième qui stipule que les prestations sont facturées s'il y a une demande.

Accepté à l'unanimité.

Bibliothèque

Mr le Maire demande l'accord de réaliser un désherbage des livres de la bibliothèque municipale.

Accepté à l'unanimité.

Préau

Le préau de l'école présentant un danger, Mr le Maire demande à le démolir et de sécuriser le mur.

Mr Calvel demande de mettre un filet de protection. Cette solution est acceptée. Mr le maire est contre.

Par contre il est demandé de trouver une entreprise qui ai la capacité à réaliser ces travaux en toute sécurité.

Subventions

Les associations ayant déposé leurs comptes. Les subventions sont accordées aux Halte des photographe Voyageurs pour 350€, Association de pêche pour 200€, FNATH pour 100€

Amicale laïque

Le devis de 5867.80 € pour l'étude des pièces découverte lors des fouilles des remparts (comprenant celles issues du marché et des fouilles complémentaires est accepté à l'unanimité. Par le marché devra être clôturé (avenant négatif et compte final).

Didier Vordy
Maire

